

Biénergie

Électricité et gaz naturel

Original : 2021.11.08

Révisé : 2021.11.12

*HQD-Énergir-1, document 4
(12 pages)*

R-4169-2021 : Offre concertée de biénergie

Mesure de décarbonation du chauffage des bâtiments énoncée dans le PEV 2030

10 novembre 2021

Un partenariat inédit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Urgence d'agir pour contrer les changements climatiques

Besoin de mettre en place **rapidement** des **actions concertées** afin d'atteindre les cibles de réduction 2030

Volonté clairement exprimée par Hydro-Québec et Énergir de participer à cet **important effort collectif**



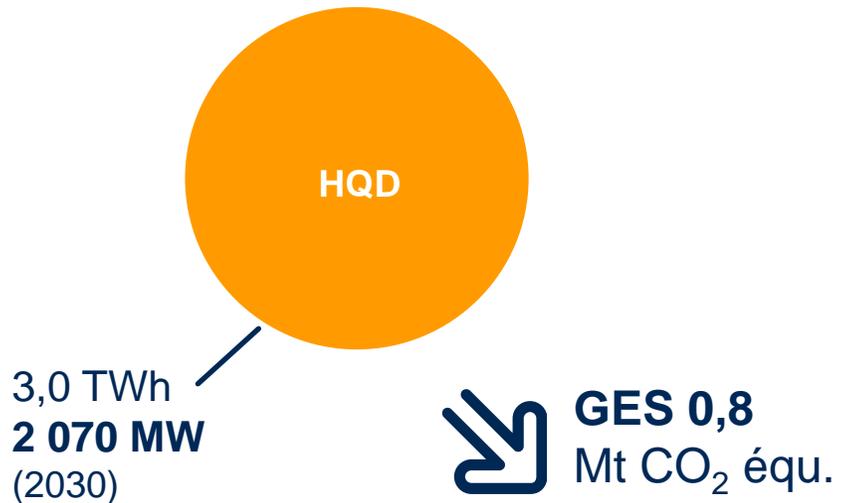
**Proposition
d'un
partenariat
unique et
d'une offre
innovante**

Mise en contexte

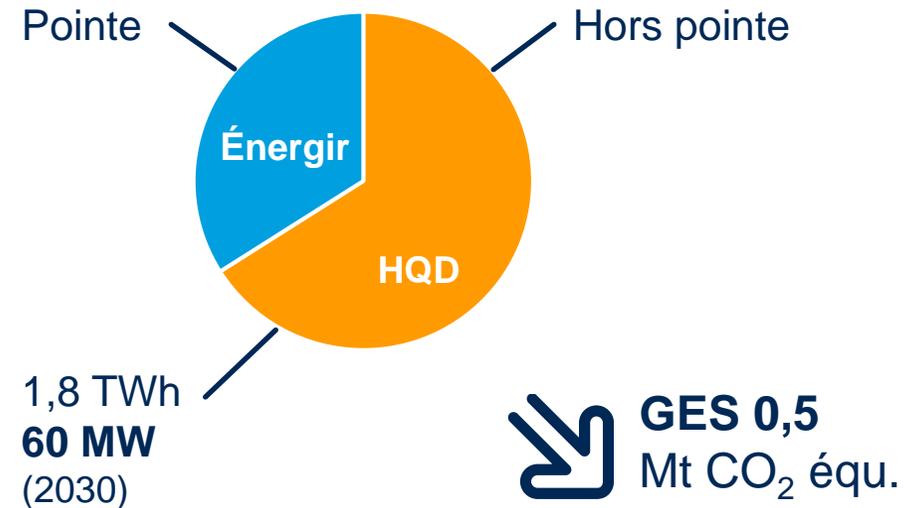
PEV 2030	<ul style="list-style-type: none">• Lancé en novembre 2020• Cible québécoise de réduction de GES de 37,5 % en 2030 par rapport au niveau de 1990• Objectif commun pour Hydro-Québec Distribution (HQD) et Énergir (les Distributeurs) d'une réduction de 50 % des GES issus du chauffage des bâtiments d'ici 2030, en préconisant une approche minimisant les coûts pour les consommateurs d'énergie
Décret n° 874-2021	<ul style="list-style-type: none">• Décret de préoccupations économiques, sociales et environnementales pris par le Gouvernement• Électrification complète du chauffage non compatible avec une utilisation optimale de l'électricité pour le Québec• Complémentarité des réseaux électrique et gazier : vecteur de réussite pour la décarbonation• Partage entre HQD et Énergir des coûts liés à la conversion vers la biénergie
Efforts concertés (l'Offre)	<ul style="list-style-type: none">• Mécanisme visant à équilibrer les impacts tarifaires pour les clients des Distributeurs• Offres commerciales encourageant l'installation de systèmes biénergie écoénergétiques• Options tarifaires favorisant la conversion vers la biénergie

Approche biénergie : la solution optimale

Tout à l'électricité (TAE)



Biénergie



Effacement presque complet
de la pointe grâce à la biénergie

**Contribution
significative
à l'atteinte
des cibles
de réduction
de GES avec
peu d'impact
à la pointe**



Approche à l'avantage des clients

2030 – Manques à gagner	Tout à l'électricité (TAE)	Biénergie*
Hydro-Québec	463 M\$	134 M\$
Énergir	119 M\$	106 M\$
Total des manques à gagner sur la période 2022-2030	2,7 G\$	1,0 G\$

* Écrêtement de la pointe grâce à la biénergie

Une Offre
clairement à
l'avantage des
clients des
Distributeurs



Marchés et usages visés

Marchés

1 Résidentiel

Ex. : unifamiliale, immeubles à logements

2 Commercial

Ex. : pharmacie, succursale bancaire ou petit bureau

3 Institutionnel

Ex. : jusqu'à un grand CIUSS, école secondaire

- Clients existants d'Énergir et nouveaux bâtiments
 - **Résidentiel et commercial** : $\leq 15\,000\text{ m}^3/\text{an}$
 - **Institutionnel** : $\leq 500\,000\text{ m}^3/\text{an}$
- Les balises tiennent compte des solutions technologiques disponibles et du coût pour le client
 - Ne visent pas à exclure des clients mais à identifier ceux ayant le plus grand avantage à y participer

Malgré les balises volumétriques, l'Offre est ouverte à tous

Usages

- **Chauffage des espaces** : gaz naturel utilisé pour le chauffage des espaces uniquement lorsque la température de permutation sera atteinte
- **Chauffage de l'eau** : conversion complète
- **Autres usages** : aucune conversion

PHASE 1 :
Déploiement
débutant avec
la clientèle
résidentielle
(tarif existant,
technologie
mature)

Entente de collaboration

Entente intervenue entre HQD et Énergir visant à encadrer la relation entre les Distributeurs afin de répondre aux objectifs du PEV 2030 et du Décret :

- Engagement à un déploiement de stratégies commerciales visant à assurer le succès de l'Offre
- Partage des coûts découlant de cette mesure de décarbonation entre l'ensemble des clients des Distributeurs (Contribution GES)

Mise en place d'un comité de gouvernance et d'un comité technique afin :

- D'assurer la gouvernance, le bon fonctionnement et la coordination des actions des Distributeurs
- De suivre l'avancement de l'adhésion et de prendre connaissance des données nécessaires à la mise en œuvre de l'Offre

L'Entente assure la collaboration des Distributeurs pour l'atteinte des cibles et encadre le partage des coûts de la décarbonation

Contribution GES

Fruit d'une négociation entre les Distributeurs visant à équilibrer l'impact tarifaire entre leurs clients

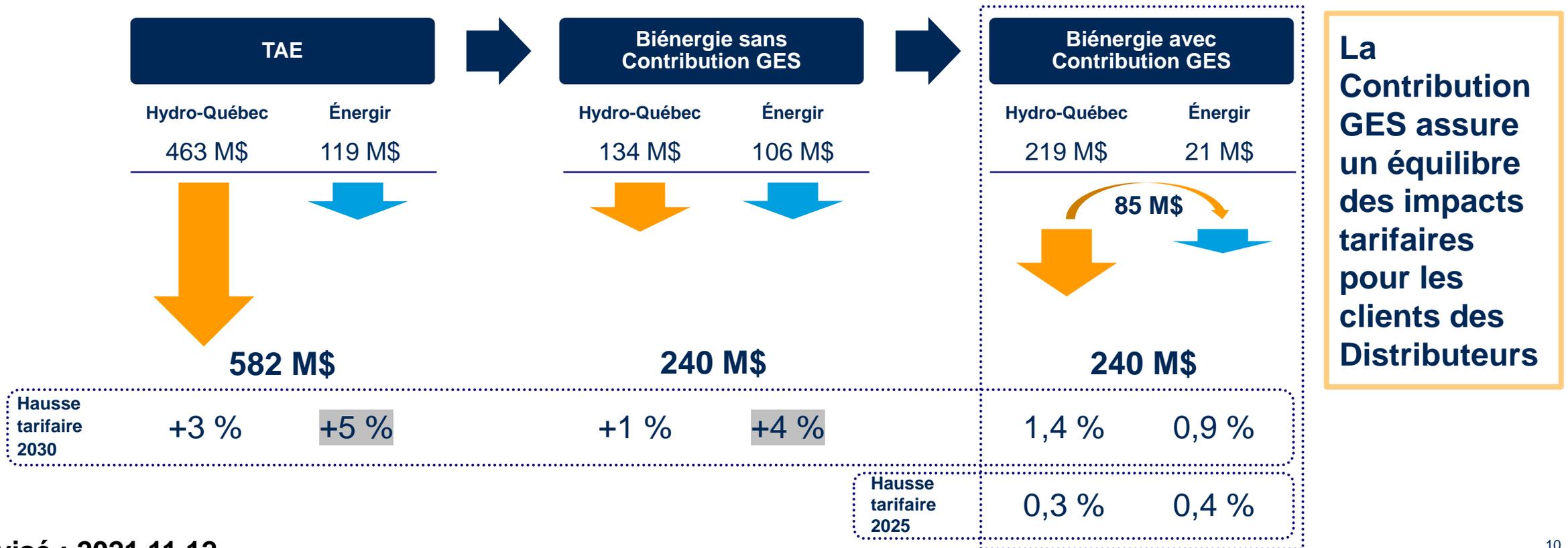
Calculs de la Contribution GES	<ul style="list-style-type: none">Grille calibrée afin d'obtenir un montant de 85 M\$ en 2030 si les volumes de conversion prévus se réalisent (314 Mm³)<ul style="list-style-type: none">Établie à partir de la structure dégressive du tarif D₁ d'ÉnergirContribution GES calculée annuellement pour chaque client converti<ul style="list-style-type: none">Montant directement proportionnel au volume réel de gaz naturel convertiVersement en deux temps
Durée	<ul style="list-style-type: none">Versée durant 15 années suivant l'adhésion d'un client à l'OffreDeux périodes d'adhésion :<ul style="list-style-type: none">1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 : Modalités prévues à l'Entente1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030 : Modalités reconduites ou réévaluées au besoin

Taux applicables au volume converti

Pallier	Borne inférieure	Borne supérieure	Volume	Taux (¢ 2020 / m ³)
1	0	4 380	4 380	29,0
2	> 4 380	14 600	10 220	21,6
3	> 14 600	43 800	29 200	19,4
4	> 43 800	146 000	102 200	16,0
5	> 146 000	438 000	292 000	13,3
6	> 438 000	1 460 000	1 022 000	11,0

Contribution GES : mécanisme permettant le partage des coûts de la décarbonation

Contribution GES



Révisé : 2021.11.12

Incitatifs et commercialisation adaptés

Essentiels pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES et augmenter significativement la pénétration de la biénergie :

- **Incitatifs** pour encourager les clients à adhérer à l'Offre :
 - **Modifications aux conditions de service des Distributeurs**
 - HQD : Annulation des frais associés aux travaux électriques
 - Énergir : Annulation du supplément pour service de pointe
 - **Mesures de soutien pour réduire le surcoût lié aux équipements**
 - Appuis financiers aux clients admissibles par HQD et Énergir
 - Aides financières à venir par le SITÉ
- **Commercialisation ciblée et concertée pour :**
 - **Mettre en valeur les avantages environnementaux et économiques**
 - **Établir la notoriété et encourager l'adhésion à l'Offre**

Merci !

